AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 15-3-77

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 50 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 74 - 2 MARS 1977

VIGNE

ESCA ou APOPLEXIE de la VIGNE

La lutte contre l'esca n'est possible que pendant le repos végétatif complet de la vigne avec des spécialités à base d'arsenite de soude.

Ce produit se révèlant parfois phytotoxique sur Ugni blanc (plusieurs cas en 1976) et compte tenu d'un aoûtement parfois défectueux (sécheresse - chute précoce du feuillage dans les Charentes) il conviendrait de limiter les traitements aux seules parcelles où la maladie s'est manifestée l'an passé.

L'arsenite de soude s'utilise à raison de 1250 g d'arsenic par hectolitre d'eau, en mouillant correctement les plaies de taille. Il faut compter de 300 à 400l/ha de bouillie en pulvérisation classique. Une concentration supérieure (débit réduit) est déconseillée.

Ce traitement s'effectue avant le gonflement des bourgeons, par beau temps sec, de 15 à 20 jours après la taille et sur vignes de préférence aux sarments attachés.

L'emploi de l'arsenite de soude (produit très toxique) exige le respect des précautions d'usage (traiter par temps calme, porter des gants et des vêtements imperméables, ne pas fumer ou se restaurer en cours de travail, etc ...).

EXCORIOSE de la VIGNE

Dans les parcelles fortement contaminées les traitements à l'arsenite de soude constituent la base de la lutte et peuvent être effectués dès à présent. La dose de 625 g d'arsenic par hectolitre d'eau est suffisante, à raison de 300 à 400 litres de bouillie à l'hectare. Il y a lieu de bien mouiller la base des sarments.

Cette dose de matière active plus faible permet un traitement plus avant dans la saison (stade B) que pour l'Esca. Les conditions d'emploi restent les mêmes.

ACARIOSE

Dans les vignobles où des dégâts d'acariose (rabougrissement des rameaux au printemps, bronzage du feuillage en cours d'été) ont été constatés l'an passé, un traitement avec des spécialités commerciales à base d'huiles anthracéniques et de colorants nitrés (1350 g d'huile + 300 g de D.N.O.C./Hl) permet de réduire la pullulation de ce ravageur.

Les résultats obtenus sont souvent fonction du soin apporté à la pulvérisation (bien mouiller la base des sarments et la souche) qui sera située aussi près que possible du débourrement.

Cet acarien passe l'hiver sous les écailles des bourgeons de la base des rameaux et seul l'examen au laboratoire permet de les déceler. En cas de doute nous adresser des échantillons.

Bien utilisées ces spécialités sont également efficaces sur érinose, cochenilles, phylloxera gallicole (hybrides producteurs directs), excoriose.

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : P. JOURNET

.../...

P. 261

/ ARBRES FRUITIERS /

- CLOQUE du PECHER : le stade sensible à la cloque : "bourgeons à bois éclatés" est atteint dans le sud de la région et si le temps doux persiste, il le sera rapidement dans la zone nord (gâtines). Assurer la protection.

- ARAIGNEE ROUGE (P. UlMI) de fortes densités d'oeufs d'hiver ont été constatées dans de nombreux vergers des gâtines. Nous rappelons l'opportunité du traitement d'hiver (avant débourrement) pour les éliminer (voir avis n° 73).

- TAVELURE du POIRIER : malgré le stade sensible, les projections sont nulles, attendre le prochain avis.

/ CAMPAGNOLS /

Les piégeages effectués durant l'hiver par nos Services, nous ont permis d'évaluer les densités, l'indice de reproduction et la répartition dans les cultures, des populations de campagnols présentes dans différents secteurs de la région Poitou-Charentes. Ces trois critères ainsi que les caractéristiques climatiques de l'hiver nous permettent de déterminer les risques encourus par les cultures, au cours des mois à venir, notamment pour les céréales au moment de la fenaison :

- Saint Amand de Boixe (Charente) - Plaine de Thouars, région de Rom, Est de la forêt de Chizé (Deux-Sèvres) - pourtour de la forêt de Saint Sauvant (Vienne) : le risque est très élevé et la lutte sera rendue obligatoire par des arrêtés préfectoraux.

- Echiré, St Gelais, Charray-Cherveux, François , Cantons de Mauzé et Beauvoir, Cantons de Brioux, Chef-Boutonne, et Prahecq (Deux-Sèvres).
  Marais d'Arvert (Charente-Maritime) Couhé-sud, Civray, Gençay-sud (Vienne) : surveillance et traitement des refuges (repousses, bermes, prairies et cultures fourragères).

- Villiers en Plaine (Deux-Sèvres) - Aulnay (Charente-Maritime) Mansles, Ruffec, Villefagnan (Charente) Pleumartin (Vienne) : surveillance et traitement éventuel des zones refuges.

Compte-tenu de la toxicité du phosphure de zinc pour le gibier et de la difficulté que présente l'épandage des appâts à base de ce produit, il est vivement recommandé de n'utiliser que des appâts à base de blé traité au chlorophacinone à la dose de 0,0075 % (1 litre de produit commercial pour 33 Kg de blé). Les appâts sont alors épandus au semoir, en lignes espacées de 5 m, à raison de 15 à 20 Kg de grains traités à l'hectare. Ces appâts sont d'ailleurs les seuls à pouvoir être utilisés sans contrainte en l'absence d'arrêté préfectoral.

/ COLZA /

Le retour à un temps ensoleillé a permis le vol des insectes, en particulier en Charente, où les piégeages ont repris depuis le 26 Février.

- ALTISES : Localement, on note de fortes infestations par des larves issues des pontes hivernales. Le bourgeon terminal est parfois attaqué. Sur cultures peu développées (semis tardif), lorsque les larves sont nombreuses (3 à 5 par pied) et bien développées, un traitement peut se justifier, à l'occasion de la lutte contre les charançons; il suffit de choisir un produit à formulation huileuse .

CHARANCONS de la TIGE (C. napi) Le vol est à son maximum dans les Charentes, et en cas de captures importantes, ou de piqûres nombreuses constatées en cultures, l'intervention doit être immédiate. Par contre, dans le Poitou, les captures avaient été très faibles jusqu'au 1er Mars, et il faudra encore quelques jours pour que le vol principal s'effectue. Il est à noter que de très nombreuses cultures ont dépassé, en toutes régions, le stade le plus sensible du début montaison. Seules des infestations très importantes seraient à redouter dans de tels cas (attention aux confusions avec l'autre charançon : C. quadridens).

.../...

MELIGETHES , CHARANCONS des SILIQUES : Dans le sud de la région, ces deux insectes sont capturés en grand nombre depuis quelques jours. Les colzas étant à un stade très sensible, en particulier vis-à-vis des méligèthes, il faut s'assurer de la présence en culture de ces insectes : traiter à partir d'un méligèthe par pied aux stades boutons accolés.

CEREALES

DESHERBAGE

Les desherbages ont été retardés par les pluies continuelles de Février qui empêchaient d'entrer dans les parcelles. Nous ne rappelons pas la longue liste des herbicides utilisables sur céréales, mais seulement quelques conseils d'utilisation.

- Les mauvaises herbes visées

Ce sont quelques mauvaises herbes très gênantes ou difficiles à détruire qui guident le choix des produits.

La lutte contre la Folle-avoine peut se faire avec des produits polyvalents à base de chlortoluron (Dicuran, Chloriocide, Printan 22 L, Gradyx) de métoxuron (Dosanex), ou d'isoproturon (Ofal, I.P. 50, Tolkan, Fagal, Printan K), mais les deux premières matières actives sont à employer en début tallage seulement, stade très souvent dépassé actuellement (en outre, il existe des variétés sensibles : bien lire la notice d'utilisation). Lorsque la céréale sera à un stade trop avancé, ou que les folles-avoines (et autres adventices visées) seront trop développées, il faudra employer d'autres solutions : c'est généralement le cas dans les Charentes. Les produits spécifiques ont l'avantage de pouvoir être employés sur folles-avoines bien développées surtout si la céréale est "poussante", ce qui complète l'action des produits; l'application peut être assez tardive, jusqu'à la fin tallage (Suffix QX) ou même à la montaison (Suffix 20)

Les produits actifs sur les autres graminées (à base de dichlobenil, lenacile, methabenzthiazuron) peuvent être employés jusqu'à la fin tallage de la céréale, mais il faudra tenir compte de l'état de développement de ces adventices. En présence de dicotylédones résistantes (gaillet, fumeterre, véronique, vivaces ...) il faudra faire appel à d'autres matières actives, en association ou en mélange.

Les produits actifs contre les dicotylédones sont très nombreux. En général, les colorants nitrés ne peuvent plus être employés du fait du développement des adventices. Les autres produits de contact (ioxynil, bromoxynil, bentazone) ne seront efficaces que sur les stades plantes jeunes. Pour l'utilisation des hormones, T.B.A., dicamba et pichlorame, se reporter aux notices des fabricants, tant pour les plantes sensibles que pour les précautions d'utilisation.

- Les précautions d'utilisation en fonction des conditions climatiques

La pluviométrie dans les heures qui suivent l'épandage est parfois déterminante pour l'efficacité des produits. Certains (produits de contact, hormones, pichlorame), demandent quelques heures pour bien pénétrer dans les feuilles.

- La température doit être assez élevée pour certains herbicides, en particulier les hormones (sauf le M.C.P.B.). On conseille en général leur emploi entre 10 et 25° pour les produits sous forme de sels d'amine. Par contre les esters sont utilisables à plus basse température. Il convient aussi de respecter les températures maximum indiquées sur les notices, les accidents étant fréquents par temps trop chaud.

- Le vent

Lorsque le vent est trop fort, les produits risquent d'être entraînés sur cultures voisines, et de causer de très graves dégâts (hormones sur vigne par exemple). Nous rappelons que l'utilisateur est totalement responsable de tout accident causé sur les propriétés voisines (arrêté ministériel du 25 Février 1975).

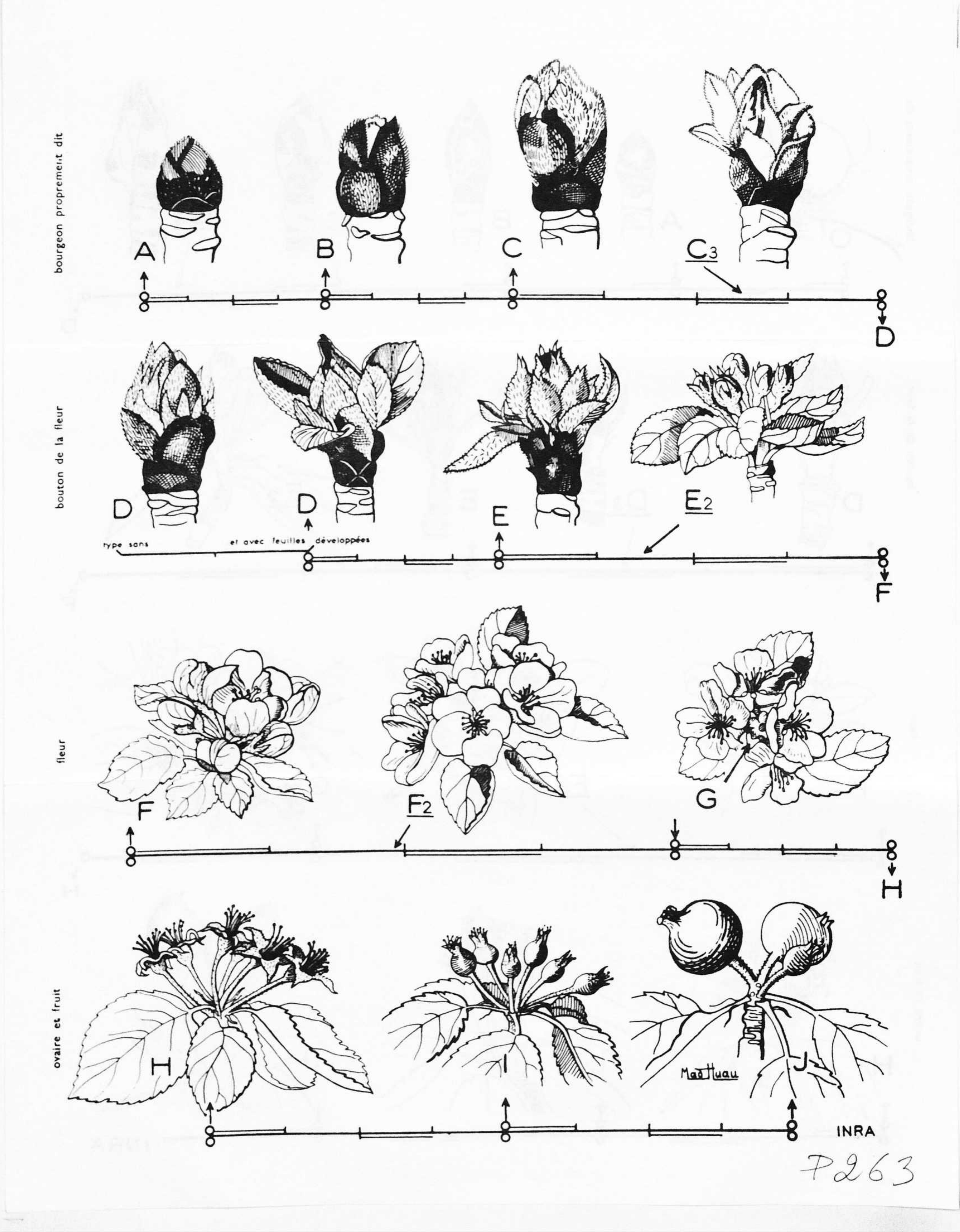
P. le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes" p.o.
l'Adjoint,

G. LECHAPT
Ingénieur d'Agronomie

P262

Imprimé à la Station le 2 Mars 1977 - Préc. Note : Bulletin n° 73 - 10 Février 1977
N° du papier de presse : 535 AD.

Stades-repères du pommier



Stades-repères du poirier

